

Paris, le 28 février 2013

UNION DES INDUSTRIES
CHIMIQUES
14, rue de la République
92800 Puteaux
ID : 0935153658-47

Position de l'UIC sur les propositions de mesures structurelles de long terme de la Commission européenne

Le prix du marché du carbone en baisse est un symptôme inquiétant de la santé de nos industries européennes. La troisième période de l'ETS, le marché européen du quota carbone, commence dans un contexte économique difficile. Contrairement à ce qui est souvent dit, **l'ETS ne fonctionne que trop bien**. Son mécanisme de marché a été pensé pour que le prix du carbone soit le plus bas possible en cohérence avec la cible environnementale de l'Union Européenne.

Nos industries souffrent d'un déficit de compétitivité par rapport à la concurrence mondiale. Les industries chimiques sont de plus en plus confrontées à une concurrence inattendue de la part du marché américain où la révolution du gaz de schiste a entraîné une réindustrialisation massive. Si le chemin emprunté par la Commission Européenne est de durcir la contrainte en supprimant des quotas du marché, devra-t-on se résigner à ne faire qu'ôter des quotas au fur et à mesure que nos industries disparaîtront ? La proposition de la Commission Européenne ne peut entraîner que de nouvelles chutes du prix du carbone à moyen terme, renforçant la tendance de désindustrialisation de l'Europe, catastrophique en termes d'emploi et de dette.

Le seul moyen durable et respectueux de l'environnement de faire remonter le prix du quota carbone est de réindustrialiser l'Europe. L'Europe doit faire bénéficier à ses *consommateurs* de la qualité environnementale de ses réglementations en matière de production en mettant en place un cadre d'investissement industriel incitatif. Quel intérêt d'avoir un cadre de production industrielle respectueux de l'environnement si cette production industrielle ne se fait plus dans le périmètre de l'Union Européenne ? L'urgence n'est pas de faire remonter artificiellement le prix du carbone.

L'Europe a besoin de son industrie chimique pour sa capacité à innover et à supporter la transition énergétique dans une logique de développement local. Sans chimie pas de logements à basse consommation énergétique, pas d'éoliennes, pas de panneaux solaires, pas



de voiture électrique, pas de stockage de l'énergie, etc. C'est toute l'industrie française qui verra ses emplois menacés et son empreinte environnementale dégradée sur le long terme s'ils deviennent dépendants de plus en plus de fournisseurs hors d'Europe.

Les industriels de la chimie en France investissent déjà dans des installations sobres en carbone car ils ne souhaitent ni que cette situation perdure, ni que leurs investissements deviennent obsolètes dans les années à venir. Le prix des quotas d'émission remontera nécessairement via les mécanismes de renforcement du marché déjà programmés sur la période 2013-2020. Les cours monteront d'autant plus vite que les Etats membres déploieront des politiques efficaces de réindustrialisation.

C'est pourquoi, le 23 janvier dernier, les députés de la Commission Industrie, Recherche et Energie se sont prononcés à une large majorité contre la proposition de la Commission européenne.

Avis de l'UIC sur les options de la Commission européenne

a) Increasing the EU reduction target to 30% in 2020

L'UIC est défavorable à cette option.

Si l'Europe acte de cet objectif, alors elle assume pleinement la tendance de désindustrialisation en l'intégrant à ses objectifs stratégiques, et se coupe la possibilité de relancer la croissance des investissements sur le court terme.

La révision prématurée de l'objectif européen aurait pour effet de priver l'Europe de sa « monnaie d'échange » dans la mise en place d'un système ETS à grande ampleur dans le cadre des Conférences des Parties à venir.

b) Retiring a number of allowances in phase 3

L'UIC est défavorable à cette option.

Cette mesure aura pour effet de **créer une barrière supplémentaire à la sortie de la crise et à la réindustrialisation** de l'Europe. De plus, le retrait de ces quotas pourrait bien entraîner une stimulation uniquement temporaire du marché.

Cette solution n'est absolument pas envisageable pour les entreprises soumises à la concurrence internationale, notamment avec les Etats-Unis où le différentiel prix du gaz naturel est déjà nettement défavorable. Il est nécessaire de ne pas l'accentuer tant que des mesures encourageantes pour les industriels intensifs en énergie n'ont pas été décidées au niveau européen.

c) Early revision of the annual linear reduction factor

L'UIC est défavorable à cette option.

Pour la même raison que pour la cible à 30%, **cette décision revient à considérer la désindustrialisation comme une tendance à soutenir jusqu'en 2020**, ce qui n'est pas acceptable.

d) Extension of the scope of the EU ETS to other sectors

L'UIC est neutre sur cette option.

L'EU ETS intègre déjà les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. L'UIC est sceptique quant à l'intérêt et la faisabilité d'intégrer de nouveaux secteurs dans le cadre de l'ETS d'ici à 2020. L'industrie chimique est déjà largement dans le périmètre de l'EU ETS, et n'est pas directement impactée par des négociations de cette nature.

e) Limit access to international credits

L'UIC est défavorable à cette option.

Le protocole de Kyoto a intégré **des outils économiques et environnementaux puissants afin de réduire l'impact des activités humaines sur le climat à moindre coût.** Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie car elle est la clé d'un accord mondial sur le climat.

Les mécanismes en eux-mêmes pourront être améliorés suite aux retours d'expérience des phases précédentes de l'EU ETS. Cependant le principe des crédits internationaux – fondamentaux au consensus actuel sur la lutte mondiale contre le changement climatique – ne doit pas être remis en cause en raison d'une crise de prix sur le marché des quotas.

f) Discretionary price management mechanisms

L'UIC est défavorable à cette option.

Un prix plancher est équivalent à une taxe carbone, et dénature **le principe de l'EU ETS qui a été conçu pour que l'Union Européenne atteigne ses objectifs en terme d'émissions de gaz à effet de serre à moindre coût.** Le concept de prix plancher remet en cause toute négociation sur le sujet.

Quelles options pour l'EU ETS ?

Le seul moyen durable et respectueux de l'environnement de faire remonter le prix du quota carbone est de réindustrialiser l'Europe. Une politique ambitieuse de réindustrialisation, qui donne un cadre clair, stable et incitatif aux industriels, tant au niveau financier que réglementaire, permettra mécaniquement de faire remonter les cours du quota carbone. **Il faut soigner la maladie plutôt que le symptôme.**

Nous devons donner aux industriels un cadre pour leurs investissements actuels : **les objectifs et les ajustements de mécanismes de l'ETS sur la période 2020-2030 doivent être discutés au plus vite** afin d'assurer aux industriels que les investissements qu'ils planifieront à partir de maintenant trouveront un cadre économique viable dans un contexte de forte concurrence internationale potentiellement non respectueuses d'accords climatiques mondiaux.

Parmi les mécanismes envisageables sur cette période, l'UIC est prête à débattre des objectifs et des moyens, notamment pour des calculs d'allocation ex-post plutôt qu'ex-ante. Il est fondamental que l'EU ETS puisse s'adapter au contexte économique plutôt que d'être conçu comme un outil indépendant de celui-ci.

Contacts : Yves LENAIN
Responsable Energie – Changement climatique
+33 (0) 1 46 53 11 12